M/683

373 Pierre

Leipzig le 17 Février 1854.

Monsieur,

C'est avec plaisir que nous entendons par votre honorée du 9 C. que vous avez trouvé dans l'héritage de feu Mr Chopin des ouvrages assez nombreux pour en faire 8 à 9 cahiers, et nous avons examiné avec le plus vif intérêt la liste que vous en avez formée.

Comme nous l'avons dit dans nos lettres précédentes nous aimerons beaucoup de nous arranger avec vous sur ces compositions c'est à dire sur les compositions pour le Piano. Quand aux chansons nous n'y comptons pas. Nous vient avis au bout nous avons écrit à Mr Mako; il est autorisé de traiter avec vous, et nous avons prié Mr Heller d'être son soutien. Ces Mrs se présenteront donc chez vous Monsieur pour voir les Manuscrits. Espérons, qu'ils les croient dignes du nom de Chopin.

Mais outre le jugement de ces Messieurs, il nous faudra encore de votre côté, Monsieur, qu'après avoir traité vous nous fournissiez une déclaration légalisée des héritiers de feu Mr Ch. qu'ils nous cèdent la propriété exclusive des ouvrages en question pour tous les pays excepté la France. C'est une condition nécessaire; nous y joignons une seconde; celle que ces ouvrages nous soient livrés en manuscrits de Mr Chopin lui-même. Vu que ces ouvrages ne se publient que un temps assez long après sa mort, il nous faudrait les manuscrits en cas que quelqu'un voudrait douter de leur authenticité.

Mrs Mako et Heller ayant pleine autorisation d'agir et de traiter en votre nom et sous votre garantie nous aimons à croire que l'affaire sera fini sous dix jours.

En attendant vos nouvelles agréez Monsieur etc:

Breitkopff & Härtel

M/683.

M/683